

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 octobre 2023

n° 178-23 C

Objet : RD - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry

- date de convocation le 13 octobre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi dix-neuf octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Jean-d'Arvey, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 54

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Alain Thieffénat

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmaï - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

La Ravoire

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Lesysse

Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Sainte-Reine

Philippe Ferrari

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Thierry Tournier

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 21

de Jimmy Bâabâa à Sara Rotelli - de Brigitte Bochaton à Josette Rémy - de Arthur Boix-Neveu à Jean-Benoît Cerino - de Vincent Boulnois à Anne-Marie Barouti - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Cordier à Aloïs Chassot - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Jean-Marc Léoutre - de Chantal Giorda à Sandra Ferrari - de Danièle Goddard à Sabrina Haerincq - de James Hallay à Michel Dyen - de Max Joly à Céline Vernaz - de Laïla Karoui à Walter Sartori - de Martine Lambert à Jean-Maurice Venturini - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Jean-Pierre Casazza - de Bruno Stellian à Benoît Perrotton - de Serge Tichkiewitch à Eric Delhommeau - de Alexandra Tumar à Sylvie Koska - de Philippe Vuillermet à Alain Caraco

- conseillers excusés : 7

Marie Bénévisse - Stéphane Bochet - Florence Bourgeois - Frédéric Bret - Christian Gogny - Luc Meunier - Marine Mithieux

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 19 octobre 2023

délibération n° 178-23 C

objet **RD - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry**

Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain, rappelle que la convention de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry a été signée le 4 février 2020. Elle fixe les grands objectifs du projet ainsi que les modalités de sa mise en œuvre. Elle précise également le plan de financement de l'ensemble des opérations.

Le projet de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry vise à redonner une dynamique positive à ce quartier en améliorant significativement le cadre de vie de ses habitants. Il est actuellement en phase opérationnelle. Les nombreux chantiers à mener s'achèveront environ en 2030.

Il est proposé de conclure un avenant n° 1 à la convention afin d'intégrer les évolutions suivantes :

- abondement de l'enveloppe de subvention de l'ANRU et de prêt d'Action Logement à hauteur de 10,2 M€, au bénéfice de 3 opérations :
 - o démolition / reconstruction du groupe scolaire de Vert Bois (subvention de 3,8 M€),
 - o restructuration des équipements de la place Demangeat (subvention de 1,2 M€),
 - o réhabilitation et restructuration des 248 logements sociaux « Grandes Côtes » (subvention de 1,2 M€ et 4 M€ de prêts bonifiés),
- ajustement des contreparties mises à disposition du groupe Action Logement :
 - o augmentation du droit à construire pour la Foncière Logement,
 - o passage à une gestion en flux pour les droits de réservation d'Action Logement,
- intégration de nouvelles opérations de reconstitution de l'offre locative sociale (28 PLAI et 17 PLUS restaient à flécher dans la convention initiale),
- intégration de l'aide du Département de la Savoie pour la production de PLAI,
- modification du nombre de logements dans les opérations d'accession sociale à la propriété (le nombre global restant identique à la convention initiale),
- ventilation de la résidentialisation du secteur nord des Combes en plusieurs opérations,
- redéploiement de subvention de l'ANRU (environ 168 500 €) au bénéfice de l'aménagement de la trame viaire du nord des Combes grâce aux économies réalisées sur les opérations de démolition de logements sociaux,
- mise en conformité de la convention initiale signée le 4 février 2020 avec la convention type en vigueur et le règlement général de l'ANRU en vigueur,
- actualisation du calendrier de réalisation et notamment les dates prévisionnelles de lancement de certaines opérations.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville et de renouvellement urbain,

Vu la décision n° 266-16 du Bureau du 8 décembre 2016 approuvant la signature du protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry,

Vu la délibération n° 205-17 C du Conseil communautaire du 18 mai 2017 concernant l'adaptation du dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat Intercommunal 2014-2019,

Vu la convention pluriannuelle de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry signée le 4 février 2020,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Sara Rotelli ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 à convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **178-23 C**

Objet de l'acte :	RD - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry
Thème Préfecture :	8 - Domaines de competences par themes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	07 novembre 2023
Annexe(s) :	Annexe avenant

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231107-lmc1H30098H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30098H1

Date de transmission en Préfecture : 07 novembre 2023

Date de réception en Préfecture : 07 novembre 2023

Publication sur le site internet: jeudi 09 novembre 2023